



1 CARTE  
1 APPLI  
1 AGENCE

2€<sup>(1)</sup>  
PAR MOIS

SANS ENGAGEMENT  
ET SANS OBLIGATION DE RESSOURCES

---

UNE OFFRE SIMPLE ET CLAIRE  
POUR MAÎTRISER SON BUDGET

---

# MOYENS DE PAIEMENT

## Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) Mastercard

Vous disposez d'une carte Mastercard à débit immédiat que vous pourrez utiliser chez les commerçants affichant les marques CB et Mastercard et acceptant les cartes de catégorie « DEBIT ». Votre carte EKO est une Mastercard à contrôle de solde. Cela signifie qu'elle contrôle le solde de votre compte avant d'autoriser le paiement de l'opération que vous souhaitez réaliser. Afin de vous aider à maîtriser votre budget, si un paiement est supérieur au solde de votre compte, celui-ci ne sera pas autorisé.

▷ INCLUS

## Assurance et assistance Mastercard<sup>(2)</sup>

Vous disposez de services d'assistance partout dans le monde. De plus, si vous réglez vos voyages et déplacements avec votre carte bancaire, mais également avec un chèque bancaire ou par virement, vous bénéficiez d'une assurance décès-invalidité où que vous alliez.

▷ INCLUS

## Renvoi du code confidentiel de votre carte

En cas de perte du code confidentiel, il vous suffit d'en faire la demande à votre agence et il vous sera envoyé par courrier postal à votre domicile.

▷ INCLUS

## Refabrication de la carte perdue ou volée

Délai moyen de 10 jours.

▷ INCLUS

## Activation/désactivation des paiements à distance

Il vous est possible de désactiver les paiements à distance et cela grâce à l'application Ma Carte<sup>(3)</sup>.

▷ INCLUS

## Paiement mobile

Paylib<sup>(4)</sup> est une solution de paiement qui permet d'effectuer des paiements sur des grands sites e-commerçants affichant le logo Paylib, de payer chez tous les commerçants de proximité acceptant la carte sans contact et de réaliser des virements SEPA entre particuliers dans les limites fixées dans les conditions générales. Il vous suffit pour cela de télécharger l'application Ma Carte<sup>(3)</sup> et de vous inscrire à Paylib.

Samsung Pay est Une solution gratuite<sup>(5)</sup> de paiement mobile, accessible depuis votre mobile Samsung. Payez avec votre mobile Samsung en France et à l'étranger en mode sans contact<sup>(6)</sup> grâce à votre carte bancaire Crédit Agricole Mastercard\*. Retrouvez aussi, toutes vos cartes de fidélité dans l'application Samsung Pay.

Avec Apple Pay, payez en France, tous vos achats en magasin<sup>(7)</sup>, pour n'importe quel montant<sup>(8)</sup> sans avoir à sortir votre carte de paiement de votre portefeuille. Authentifiez-vous à chaque paiement sur votre appareil compatible via FaceID, TouchID ou votre code de déverrouillage (4 à 6 chiffres). Si vous avez 13 ans ou plus et que vous possédez une carte de paiement CB éligible<sup>(9)</sup>, alors vous pouvez régler vos achats avec votre iPhone ou votre Apple Watch<sup>(10)</sup>.

▷ INCLUS

## Forfait des opérations courantes illimitées

Prélèvement, virement SEPA, TIP - en ligne & agence.

▷ INCLUS

## Chéquier

Sous réserve d'acceptation par votre Caisse régionale, l'offre EKO vous permet de disposer d'un chéquier sur demande auprès de votre agence.

▷ SUR DEMANDE

## Chèque de banque

▷ PAYANT

# RETRAITS ET PAIEMENTS PAR CARTE



## Retraits d'espèces à un distributeur automatique du Crédit Agricole en France

Tous les retraits que vous effectuez en France dans les distributeurs automatiques du Crédit Agricole sont compris dans votre offre EKO, dans la limite du plafond des retraits et du solde de votre compte.

▷ INCLUS

## Retraits d'espèces en euros à un distributeur d'un autre établissement, en France et dans les pays de l'EEE

Avec l'offre EKO, vous bénéficiez d'un forfait de 25 retraits par an, hors distributeurs Crédit Agricole, en France et dans les pays membres de l'Espace Économique Européen (EEE). Les retraits effectués au-delà de ce forfait vous seront facturés selon le tarif en vigueur dans votre Caisse régionale.

Par exemple, sur une année, si vous effectuez 15 retraits en France hors distributeurs Crédit Agricole et 5 retraits lors de vos déplacements dans un pays membre de l'EEE, vous aurez consommé 20 retraits sur les 25 inclus dans votre forfait.

▷ INCLUS  
25/AN

## Retraits d'espèces à un distributeur d'un autre établissement, dans les pays hors de l'EEE

Vous voyagez dans un pays hors de l'EEE ? Voyagez l'esprit léger, l'offre EKO comprend un forfait de 10 retraits par an dans les pays non membres de l'EEE. Au-delà, les retraits vous seront facturés selon le tarif en vigueur dans votre Caisse régionale.

▷ INCLUS  
10/AN

## Plafond de retrait d'espèces

L'offre EKO vous permet de retirer jusqu'à 300€ sur 7 jours consécutifs en France et dans le monde entier sur le réseau Mastercard.

▷ 300€ / 7 JOURS  
CONSÉCUTIFS

## Paiements par carte dans l'EEE en euros

Avec votre offre EKO, tous les frais de vos paiements en France ou effectués à l'étranger en euros (ou en couronnes suédoises ou leus roumains) sont inclus et cela, dans la limite du solde de votre compte et du plafond de paiement par carte.

▷ INCLUS

## Paiements par carte autres devises, autres pays

Avec votre carte EKO, vous pouvez payer dans le monde entier sur le réseau Mastercard ([www.mastercard.fr](http://www.mastercard.fr)). Les paiements effectués dans une autre devise que l'euro (ou couronne suédoise ou leu roumain) vous seront facturés selon le tarif en vigueur dans votre Caisse régionale.

▷ PAYANT

## Plafond de paiement par carte

L'offre EKO vous permet de payer jusqu'à 1200€ par mois en France et dans le monde entier sur le réseau Mastercard.

▷ 1200€ / mois

**Services de banque à distance sur Internet et via l'application Ma Banque**

Vous pouvez effectuer la plupart des opérations bancaires en toute autonomie depuis votre Espace Personnel Crédit Agricole en Ligne, ou sur l'application Ma Banque<sup>(3)</sup> que vous pouvez installer sur votre mobile ou votre tablette. Sachez que l'application Ma Carte<sup>(3)</sup> vous permet également de piloter les fonctionnalités de votre carte : plafonds, paiements à distance, géolocalisation des distributeurs automatiques de billets... (si votre Caisse régionale propose cette option).

▷ INCLUS

**Frais de tenue de compte**

Les frais de tenue de compte sont inclus dans la cotisation mensuelle de votre compte EKO.

▷ INCLUS

**Alerte SMS si solde du compte inférieur à 20 euros**

Afin de vous aider dans la maîtrise de votre budget, vous recevrez un SMS dès que votre solde est inférieur à 20€.

▷ INCLUS

**Alerte SMS solde débiteur et rejet d'opération**

Pour vous éviter les situations inconfortables, nous vous alertons lorsque votre compte devient débiteur et à chaque accroissement de votre situation débitrice. Nous vous indiquons également si des opérations sont susceptibles de faire l'objet d'un rejet (chèque ou prélèvement notamment).

▷ INCLUS

**Alerte SMS sur retraits consommés**

Vous recevrez un SMS\* dès que : - vous effectuez le 20e retrait hors distributeurs automatiques de billets Crédit Agricole, en France et dans les pays membres de l'EEE (sur les 25 inclus/an).  
- vous effectuez le 7e retrait hors distributeurs automatiques de billets Crédit Agricole et hors EEE (sur les 10 inclus/an).

(\* ) Vous recevrez cette alerte SMS dans les 48h (hors week-end et jours fériés) après avoir effectué les opérations citées.

▷ INCLUS

**Alerte SMS mise à disposition des moyens de paiement**

Suite à la souscription de l'offre EKO en ligne ou en agence, vous recevrez des SMS vous invitant à venir récupérer vos moyens de paiement dans l'agence que vous aurez choisie lors de la souscription.

▷ INCLUS

**E-relevé mensuel**

Vos relevés de compte mensuels sont mis à votre disposition sous forme électronique et accessibles en ligne dans votre espace personnel Crédit Agricole En Ligne.

▷ INCLUS

## Autorisation de découvert (\*)

▷ NON INCLUS

L'offre EKO n'inclue pas d'autorisation de découvert : vos paiements et retraits ne seront autorisés que si le solde de votre compte est suffisant. Attention, certaines opérations peuvent néanmoins rendre votre compte débiteur : des frais pourront vous être facturés selon le tarif en vigueur dans votre Caisse régionale.

### \*A NOTER :

Bien que vous disposiez d'une carte à contrôle de solde et que l'offre EKO n'inclue pas d'autorisation de découvert, certaines opérations peuvent vous mettre en situation de découvert si vous ne les anticipez pas.

En effet, certains terminaux de paiement ne permettent pas de contrôler le solde de votre compte (par exemple certains parkings, certaines stations-service) : les opérations pourront, de façon exceptionnelle et pour un montant limité, être réalisées avec votre carte EKO sur ces appareils même si votre solde est insuffisant.

Par ailleurs, d'autres opérations peuvent vous mettre en situation de découvert si vous ne les anticipez pas (paiements par chèque ou prélèvements) ou pourront être rejetées.

Lorsque votre compte est à découvert, des frais pourront vous être facturés selon le barème tarifaire en vigueur dans la Caisse régionale au sein de laquelle vous avez souscrit l'offre EKO.

Un conseil : vérifiez fréquemment le solde de votre compte !

Remise de chèque

▷ INCLUS

Conseils et accompagnement de vos projets (assurance, épargne, ...)

▷ INCLUS

En ouvrant votre compte EKO, choisissez parmi 7 000 agences des Caisses régionales du Crédit Agricole, partout en France, et bénéficiez de conseils et services adaptés à tous vos projets.

NOTRE ENGAGEMENT : NOUS VOUS DONNONS LES CLEFS, VOUS DÉCIDEZ !

## OUVREZ VOTRE COMPTE FACILEMENT

En ligne



En agence

(1) L'offre EKO peut être souscrite auprès des Caisses régionales de Crédit Agricole participantes : renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale. Cette offre est soumise à conditions : les conditions et tarifs sont détaillés sur le site internet [www.eko-by-ca.fr](http://www.eko-by-ca.fr), dans le présent document ainsi que dans le barème tarifaire en vigueur portant les principales conditions générales de banque de la Caisse régionale auprès de laquelle l'offre est souscrite. La cotisation est susceptible d'évolution conformément à ce même barème tarifaire en vigueur. Les produits et services qui composent l'offre EKO peuvent être souscrits séparément : renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale pour connaître les conditions et tarifs applicables.

L'ouverture définitive de votre compte EKO ainsi que l'octroi des moyens de paiement sont réalisés sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale.

Lorsque votre demande d'ouverture de compte est réalisée à distance sur le site Internet [www.eko-by-ca.fr](http://www.eko-by-ca.fr), vous disposez, conformément à la réglementation en vigueur, d'un délai de 14 jours calendaires pour vous rétracter sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités.

Les produits et services non inclus dans l'offre EKO sont facturés selon barème tarifaire en vigueur portant les principales conditions générales de banque de la Caisse régionale au sein de laquelle l'offre est souscrite.

(2) Les contrats d'assistance et d'assurance pour le compte des Assurés sont souscrits par CAMCA Courtage, dûment mandaté à cet effet par l'Émetteur, auprès de :

1) pour l'assistance : Mutuaide Assistance (SA au capital de 12 558 240 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous la référence 383 974 086 sise 8/14, avenue des Frères Lumière 94366 Bry sur Marne Cedex),

2) pour l'assurance : CAMCA Mutuelle (Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53, rue la Boétie 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053), société régie par le Code des Assurances.

CAMCA Courtage est courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07002817 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)), Société par actions simplifiée au capital de 625 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 428 681 985, ayant son siège social sis 53, rue la Boétie 75008 PARIS.

Ces entreprises sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), sise 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

Les garanties d'assistance et d'assurance de ces cartes sont assurées dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assistance et d'assurance.

(3) Téléchargement et accès gratuits des applications Ma Banque et Ma Carte, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation des applications nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne, compris dans l'offre eko.

(4) Offre soumise à conditions et réservée aux abonnés au service de banque en ligne du Crédit Agricole, titulaires d'un compte et d'une carte de particuliers Crédit Agricole. L'utilisation de Paylib nécessite une adhésion spécifique ainsi que la détention d'un smartphone compatible et d'un numéro de téléphone ou d'une adresse e-mail fiabilisé. Paylib permet d'effectuer (i) des paiements chez les commerçants acceptant les paiements sans contact ainsi que sur les sites internet affichant le logo Paylib et (ii) des virements entre particuliers.

(5) Hors coûts liés à votre opérateur téléphonique et votre fournisseur d'accès. La tarification applicable à la carte ainsi qu'aux opérations de paiement par carte demeure celle fixée et notifiée par la Caisse régionale au titulaire de la carte de paiement et/ou du compte sur lequel fonctionne la carte de paiement.

(6) Pour les paiements de proximité, chez les commerçants acceptant (i) la catégorie (débit, crédit, prépayé) figurant sur votre carte éligible et affichant la marque de celle-ci et (ii) le paiement en mode « sans contact » avec un terminal conforme équipé de la technologie NFC (Near Field Communication). Attention, certaines limites de paiement peuvent s'appliquer en fonction du pays où vous êtes. Les plafonds appliqués sont ceux liés à l'utilisation de votre carte de paiement définis dans le contrat de carte de paiement signé avec votre Caisse régionale

\*Les cartes bancaires éligibles sont : Mastercard Maestro L'autre carte, Maestro Classique, Maestro sociétaire. Mais aussi les cartes Mastercard EKO, Globe Trotter, Noir et Or, Open, Standard, Standard Sociétaires, Double Action, Gold, Gold Sociétaires, Gold Double Action. Et les cartes privilèges World Elite, World Elite Sociétaires.

(7) Apple Pay fonctionne pour les paiements de proximité chez les commerçants acceptant (i) la catégorie (débit, crédit, ou prépayé) figurant sur votre carte éligible et affichant la marque de celle-ci et (ii) le paiement en mode sans contact avec un terminal conforme équipé de la technologie NFC (Near Field Communication).

(8) Les plafonds applicables sont ceux liés à l'utilisation de votre carte précisés dans le contrat de carte de paiement signé avec votre Caisse Régionale.

(9) Dans un premier temps, Apple Pay ne fonctionne que sur le réseau CB.

(10) Les appareils Apple compatibles sont iPhone 6/6+ et modèles plus récents (y compris l'iPhone SE) et l'Apple Watch. Pour plus de renseignements sur les appareils Apple compatibles, les modalités de configuration, consultez le site internet d'Apple : <https://www.apple.com/fr/apple-pay/>